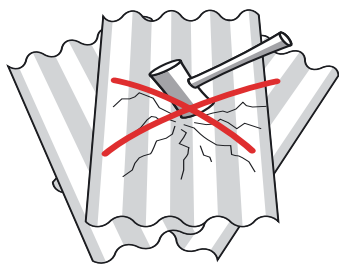


Substances et produits renfermant de l'amiante

Pendant des décennies, l'amiante a été utilisé comme matériau isolant dans les systèmes de protection contre les incendies et dans les isolations thermiques et acoustiques. C'était un matériau apprécié dans les années 60, 70 et 80 car il n'est pas combustible, résiste bien à la chaleur, isole et est chimiquement stable.

L'utilisation de l'amiante dans l'industrie du fibrociment a été modifiée à partir de 1980. Des produits en fibrociment tels que des éléments en béton préfabriqués ont encore été installés jusque dans les années 90. On a utilisé de l'amiante dans les revêtements de sols et de murs jusqu'au début des années 80. La plupart des fabricants de radiateurs électriques à accumulation ont retiré l'amiante de leurs produits entre 1971 et 1976. Aujourd'hui, il est interdit à quelques exceptions près.



Produits

- Matériaux de construction renfermant de l'amiante (panneaux pour toits (Eternit®), jardinières, tuyaux d'eaux usées, appuis de fenêtres, carrelage PVC, revêtements de sols, panneaux d'isolation)
- Composants d'appareils électriques (radiateurs électriques à accumulation, grille-pain, radiateurs soufflants, etc.)
- Joints (cordes de bourrage)

i Infotéléphone: 488 216-1
Site Internet: www.sdk.lu

Informations

L'amiante est un minéral naturel à fibres fines. Il possède toute une série de qualités techniques: il est non combustible, très stable du point de vue chimique, il peut être filé ou tissé ; par ailleurs, il présente d'excellentes qualités en matière d'isolation thermique et est indéchirable.

Les fibres d'amiante qui se dégagent et rejoignent l'organisme humain en grandes quantités par les voies respiratoires peuvent à la longue détruire le tissu pulmonaire et entraîner des problèmes respiratoires (asbestose). Au pire, l'amiante peut également provoquer un cancer des poumons, du péricarde, de la plèvre ou du ventre, même si le contact par inhalation se limite à une faible quantité de fibres.

Recyclage / élimination dans le respect de l'environnement

Les produits renfermant de l'amiante ne sont pas recyclables. Ils sont déposés avec la fiabilité requise dans une décharge pour substances problématiques inertes.

Destinataires des déchets

- *Indaver N.V., B-2030 Antwerpen*



Manipulation fiable des produits – nos conseils:

- Si vous pensez qu'un matériau de construction contient de l'amiante, ne prenez pas de risque et soyez prudents. Différentes institutions (infos sur le site www.akut.lu) proposent des analyses bon marché aux consommateurs.
- Vous pouvez emballer de petits éléments en fibrociment dans des sacs en plastique étanches à la poussière et les remettre aux sites mobiles de la SuperDrecksKëscht® ou dans les centres de recyclage. Vous ne devez en aucun cas les scier, les percer ou les arracher, car cette manipulation inadéquate entraîne la formation de poussières nocives.
- Attention : le nettoyage de façades ou de toits en fibrociment (Eternit®) à l'aide d'un nettoyeur haute pression dégage autant de fibres d'amiante que le sciage ou la coupe à la tronçonneuse.
- Si vous voulez savoir si vos radiateurs électriques à accumulation contiennent de l'amiante, contactez la SuperDrecksKëscht® qui vous renseignera à partir d'une banque de données.
- S'il est nécessaire de démonter des radiateurs électriques à accumulation, n'hésitez pas à mandater une entreprise spécialisée. La plupart des travaux, sur les façades ou les toits par ex., peuvent être effectués par une entreprise artisanale qualifiée (veillez au label de la SuperDrecksKëscht® fir Betriber !).

